

PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR AU COLLEGE HENRI-MATISSE A COMPTER DU 2 NOVEMBRE 2020, RECONDUIT A LA RENTREE DU 4 JANVIER 2021

Il est fondé sur le protocole sanitaire de novembre du Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports et se décline au collège de la façon suivante :

L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement

L'ensemble des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} rentre à 8h et quitte l'établissement à 16h.

L'ensemble des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} rentre à 9h et quitte l'établissement à 17h.

Les élèves qui viendraient quand même à 8h (transports scolaires) ou quitteraient l'établissement à 17h peuvent être accueillis en permanence.

La circulation des élèves dans l'établissement

Une salle est attribuée à chaque classe.

Les niveaux sont regroupés dans les 4 zones de l'établissement (RdC ailes droite et gauche, 1er étage ailes droite et gauche)

Les salles spécialisées (Arts plastiques, Education musicale, Technologie) seront accessibles.

Des salles de SPC et de SVT resteront disponibles pour les séquences pratiques.

Les groupes d'enseignement de l'espagnol resteront dans la salle dédiée à la classe, les groupes des autres langues seront déplacés sur une autre salle.

Les récréations

4 zones sont dédiées aux récréations. Les élèves y sont affectés par niveau.

3 zones occupent la cour principale, les 4^{ème} vont en récréation dans la cour de la Sérénité.

Il n'y a pas de changement dans les horaires de récréation.

La demi-pension

Pour allonger le temps de la demi-pension, les cours des classes de 4^{ème} et 3^{ème} de 13h à 14h sont supprimés et sont assurés en distanciel par les professeurs, via Pronote. Les cours supprimés sont matérialisés sur Pronote, des aménagements d'emploi du temps permettent de faire en sorte que les cours supprimés ne soient ni des cours d'AP ni d'EM (une seule heure par semaine).

Cette disposition autorise 6 services consécutifs à la demi-pension à raison de 5 à 6 classes au plus dans le réfectoire (130 élèves à chaque service et 20 min par service).

Les élèves sont regroupés par classes en respectant une distance d'un mètre entre eux et **déjeunent toujours à la même place.**

Attention : l'accès à la demi-pension avec un ticket repas n'est plus possible.

De même et sauf maladie, pour une autorisation exceptionnelle d'absence à la cantine, la demande devra être présentée la veille à la vie scolaire.

La ventilation des locaux

L'aération des locaux a lieu au moins toutes les 2 h et dure 15 minutes chaque fois. Les fenêtres pourront rester ouvertes pendant les récréations et entre 12h et 14h. Les salles sont aérées le matin et les enseignants pensent à (faire) ouvrir et fermer les fenêtres pendant la journée et le soir.

3. Les masques

Pas de changement dans les dispositions relatives aux masques : il appartient aux familles de fournir des masques à leurs enfants à raison de deux par jour.

En cas d'oubli de masque, l'établissement est en mesure de fournir un masque aux élèves à condition que l'oubli ne soit pas récurrent.

En cas d'oubli répété, la direction prend contact avec les familles.

4. Questions diverses

Les séquences d'observation en entreprise du mois de décembre (reportées pour certains en janvier) ne sont pas remises en question. Si la convention est signée et si l'entreprise continue son activité, le stage pourra se tenir.

Les sorties d'élèves sont possibles au cas par cas, dans le respect strict des gestes barrières.

5. Recommandations

La direction incite les élèves et les familles au maximum de prudence aux abords de l'établissement et demande aux familles de veiller à ce que leurs enfants arrivent au collège avec le masque et le conservent à la sortie des classes pour quitter le collège.

Jean-François ROUSSET
Principal du collège Henri-Matisse
04 94 86 50 50
www.clg-henri-matisse-83.ac-nice.fr